

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022****REUNION PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 7 novembre 2022 ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Mme GAILLARD ?

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale.- Mme THREINEN et Mme WISLEZ ne seront pas là. Mme LEBEAU et M. VANDEBURIE viendront peut-être.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- M. DECERF n'est pas là.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- Un seul retard, Maxime DEGEY qui va arriver

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- Tout le monde est là Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

M. LE PRESIDENT Avant d'entamer nos réunions, je vous informe que le schéma des travaux qui occuperont notre semaine se présente comme suit : lundi, donc aujourd'hui, date de clôture du dépôt des amendements budgétaires, ouverture et fermeture de la discussion sur les modifications budgétaires 2022, les taxes 2023 et le budget 2023, y compris la note de politique générale ; examen et vote des dossiers traditionnels.

Demain, mardi 8 novembre : réponses des Députés provinciaux aux interventions sur leurs compétences spécifiques ; interventions des Chefs de groupe sur les modifications budgétaires 2022, les taxes 2023 et le budget 2023. Je vous rappelle l'ordre de passage, en premier lieu les ENGAGES, ensuite le PTB, ECOLO, PS et MR.

Jeudi 10 novembre : questions d'actualité, il n'y en aura pas, je n'en ai pas reçue pour le moment; réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe ; vote de l'Assemblée sur la 3e série de modifications budgétaires 2022, la 4e série d'emprunts de couverture extraordinaire 2022, les taxes provinciales 2023, le budget 2023 et la première série d'emprunts de couverture extraordinaire 2023.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2022. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V.- Eloge funèbre de Monsieur Gaston GÉRARD, Député permanent honoraire**

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Directeur général provincial, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de notre ancien collègue Gaston GÉRARD, qui nous a quittés le 5 novembre dernier à l'âge de 77 ans.

Né en 1945 dans une famille ouvrière, Gaston GÉRARD obtient son diplôme d'instituteur en 1964, puis œuvre comme assistant social à l'Institut d'Études Sociales de la Province de Liège pour endosser, plus tard, les fonctions de conseiller social auprès de la FGTB Liège-Huy-

## SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022

Waremmes. Il sera ensuite engagé au Ministère de la Prévoyance Sociale, où il s'occupera plus spécifiquement de la personne handicapée.

Conscient de la nécessité de l'action politique et syndicale Gaston GÉRARD participera à de nombreuses élections communales et c'est ainsi qu'en 1971 il sera élu conseiller communal sur les listes du Parti socialiste de sa commune natale, Antheit, pour devenir 6 ans plus tard, échevin de l'entité de Wanze.

L'année 1977 marque également pour Gaston GÉRARD le début de sa carrière provinciale. Mais c'est en février 1981, alors que Guy Coëme est promu Secrétaire d'État, qu'il devient Député permanent. Il le restera jusqu'en 2006.

Celui qui fut un ardent défenseur du maintien du circuit de Spa-Francorchamps en lançant l'opération « Francorchampion » sera à la base de la création de la Maison des Sports qui regroupe toutes les fédérations sportives, une première en Wallonie. Il veillera aussi à ce que la Province de Liège puisse accueillir de grands événements sportifs, tel que le Tour de France, faisant ainsi rayonner notre Territoire à l'étranger.

Il œuvra également pour la décentralisation des manifestations culturelles sur le territoire, comme l'illustre la création des Rencontres Jeune Public de Huy. Très attaché à sa commune de Wanze et à l'arrondissement Huy-Waremme, il s'attèlera à la mise en valeur du Château de Jehay, fleuron de notre patrimoine, son plus beau projet selon certains.

Au total, Gaston GÉRARD aura consacré près de 30 ans de sa vie à l'institution provinciale. Une belle et longue carrière qu'il doit à son travail acharné mais aussi à sa personnalité. La souplesse et la modération dont il faisait preuve ont permis de faire avancer nombre de projets constructifs.

Ceux qui l'ont connu ici se souviendront de ses interventions à la tribune. Fin orateur son charisme faisait de lui un tribun d'exception : citations, dictons, proverbes, jeux de mots et autres calambours tenaient cette Assemblée en haleine !

Homme cultivé, ouvert sur le monde, diplomate, intelligent mais aussi et surtout attentif aux autres, Gaston GÉRARD laissera de lui un souvenir vivace.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire ainsi qu'en la mémoire de Romain et Margaux, les deux jeunes victimes décédées tragiquement lors du Rallye du Condroz ce dimanche dans la commune de Gaston.

(Minute de silence)

**VI.- Ouverture des dossiers relatifs aux documents budgétaires 2022-2023, y compris la note de politique générale.**

**Document 22-23/001 : Budget provincial 2022 – 3e série de modifications.**

**Document 22-23/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2022 – 4e série.**

**Document 22-23/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement général relatif à la perception des taxes provinciales.**

**Document 22-23/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage.**

**Document 22-23/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage.**

**Document 22-23/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.**

**Document 22-23/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.**

**Document 22-23/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.**

**Document 22-23/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.**

**Document 22-23/010 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.**

**Document 22-23/011 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2023.**

**Document 22-23/012 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2023 – 1re série.**

Avant d'entamer nos travaux relatifs aux documents budgétaires, je tiens à vous rappeler que la date de clôture pour le dépôt des amendements budgétaires est fixée à aujourd'hui.

Ceux-ci seront systématiquement renvoyés aux commissions compétentes qui les examineront dans un délai de 3 mois suivant l'approbation par la tutelle du budget.

Tout amendement doit être déposé par écrit et signé par son auteur.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Pour faciliter la suite de nos travaux, je vous propose de regrouper les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour actualisé.

Les documents 22-23/001 et 22-23/011 ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Les documents 22-23/002 à 010 et 22-23/012 ont, quant à eux, été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

En deuxième Commission, les documents 21-22/001 et 21-22/011 ayant soulevé plusieurs questions, j'invite le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sabine NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, j'aimerais remercier au nom des membres des différentes commissions, les agents provinciaux présents lors de nos travaux tant pour leur disponibilité que pour la précision des réponses apportées aux très nombreuses questions.

La 2e commission s'est réunie ce 21 octobre 2022 afin d'examiner le projet de budget 2023. Il a d'abord été rappelé que les commissions du Conseil ont examiné préalablement les articles budgétaires les concernant. Chacune des commissions a établi un rapport, ceux-ci n'ont pas suscité de questions en deuxième commission.

La deuxième Commission a donc pu examiner les points du projet de budget la concernant. Plusieurs questions ont été posées à savoir : un conseiller demande pour avoir le cadastre des équivalents temps plein de 2018, 2022 et prévision 2023. La Députée répond que cette information lui sera fournie, dès que possible, lorsque le service du personnel aura dressé les différents chiffres et leur évolution.

Comme il n'y a plus de crédits inscrits sous la rubrique direction du protocole, une conseillère demande si ladite rubrique est éventuellement reprise sous un autre libellé. Le service du budget lui répond que le protocole est dorénavant repris sous le centre financier du département « Direction des relations internationales » et que les crédits relatifs y ont été glissés.

Une Conseillère constate une augmentation de 400.000 € en dépenses de personnel au niveau du département de la « Communication ». La Députée lui répond que la volonté du collège est de rassembler tous les agents qui s'occupent de la communication des différents départements (santé, social, sports, culture, infras) au même endroit et donc au sein du département de la « Communication générale » avec une évaluation au bout de 6 mois. Au cours d'une première phase, plusieurs agents ont intégré ce département, ce qui explique cette augmentation de dépenses de personnel. 6 agents du département « Enseignement et Formation » et 1 agent du département des « Infrastructures » doivent encore y être rapatriés.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Les crédits seront donc à nouveau adaptés en fonction durant l'année 2023.

Une Conseillère demande pourquoi un crédit de 100.000 € subsiste pour l'asbl Liège Europe Métropole alors qu'elle est dissoute. Le service du budget répond que c'est un souhait du député président de laisser cet article ouvert au cas où une facture ou certains frais devraient encore être honorés. Le crédit sera ajusté lors de la prochaine modification budgétaire.

Dans le cadre du remboursement d'emprunt pour le complexe de Naimette-Xhovémont, une conseillère demande pourquoi on passe de 23.000 à 101.000 €. Le service du budget répond que le crédit concerne la réfection de la piste. Le service précise qu'à l'extraordinaire, les travaux sont financés sur base de la trésorerie provinciale que l'on reconstitue par la suite, par emprunts. La dette est ainsi requalifiée durant l'année au vu de l'état d'avancement des travaux.

Une Conseillère demande pourquoi les crédits relatifs aux interventions « sociale et famille » passent de 2 millions à 800.000 €, dans la rubrique « dépenses de personnel pôle enfants-ados ». Le service du budget répond que ce sont à nouveau des glissements de dépenses de personnel dans le cadre de la rationalisation des services sur le site de Saint-Laurent.

Une Conseillère demande s'il serait possible d'avoir un organigramme afin de comprendre toute cette rationalisation qui engendre une réorganisation complète du département « Santé et Affaires sociales ». La Députée répond que la rationalisation a pour objectif que l'offre de service du département « Santé et Affaires sociales » colle à la réalité des besoins du citoyen. Un organigramme a bien entendu été réalisé et sera présenté en Commission, tout comme tout le travail de réflexion ayant mené à cette réorganisation. L'idée était d'abord de présenter cette réorganisation au personnel concerné afin qu'il y adhère.

Une Conseillère s'étonne de l'absence de crédits budgétaires pour le traitement des eaux usées et des immondices. Le Directeur financier répond que dans le cadre de l'objectif du Collège d'économies de 15% à atteindre d'ici 2024, la volonté du Député en charge des infrastructures était et est de réduire les subsides Intradet et SWDE sur 3 ans, diminution de 25%, puis 50%, puis 100%. Les intercommunales ont été informées il y a 2 ans déjà de la démarche.

Une Conseillère affirme que lors de la présentation du budget, il a été expliqué qu'il n'y aurait pas de « crédits généraux ». Or, elle constate l'inscription d'un crédit destiné à palier par voie de transfert les insuffisances de crédit budgétaire pour dépenses extraordinaires pour 300.000 €. Le Directeur financier répond que c'est un nouvel article qu'on alimente pour pouvoir aller chercher des montants lors des dépassements de crédit par rapport à l'inflation du coût des matériaux. Cela permet d'être plus flexible, de ne pas devoir reporter ou mettre certains travaux en attente et, in fine, être plus rapide dans les délais de paiement aux fournisseurs au regard de la conjoncture actuelle.

Une Conseillère remarque, qu'à l'extraordinaire, un crédit de 2.800.000 € est inscrit pour des travaux au domaine provincial de Wégimont et s'interroge sur l'objet de ces travaux. Le service du budget répond que c'est suite à un appel à projet pour la valorisation du patrimoine, et plus précisément le remplacement des châssis. Un subside a été inscrit en recette mais doit être confirmé courant 2023.

## SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022

Le Directeur financier apporte une explication à la question posée par une conseillère lors de la présentation du budget concernant la ventilation de l'augmentation des dépenses de personnel avec et sans les index. En 2022, avec les index, l'économie était de 6.507.160 € et sans les indexes, cela aurait été une économie de 12.933.390 €. Le coût des indexes est donc de 5.425.230 €.

La deuxième Commission a examiné le document 22-23/001 budget provincial 2022 troisième série de modifications. Ce point a soulevé des questions, à savoir : une Conseillère demande si l'augmentation de l'allocation sociale directe des députés de 8.400 € est liée à l'index? Le Directeur financier répond que les renseignements seront pris auprès du service pécuriaire et seront transmis dès que possible.

Une Conseillère demande qui sont les opérateurs concernés par rapport au point concernant les interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires porteurs de projets subsidiés par la Province et pourquoi les crédits diminuent de 35.000 € ? Le service du budget répond qu'il s'agit de la Haute Ecole et des écoles secondaires partenaires qui établissent des projets. La diminution est due à l'arrivée à terme de certains d'entre eux.

Une Conseillère s'interroge sur le montant d'un euro inscrit en subside pour les bornes de vélos électriques, demandant si c'est parce qu'il n'y a pas eu d'installation en 2022 ? Le Directeur financier répond que la Province a lancé un marché pour les communes, celles-ci n'ont pas encore passé commande en 2022, donc pas de factures reçues. Les crédits seront réinscrits selon les commandes en 2023.

Une Conseillère demande ce qu'est le gîte de Vieuxville ? La Députée répond que c'est un site provincial qui fait partie de l'asbl « Domaines touristiques des Vallons de la Lambrée » qui mène des actions au niveau touristique.

Une Conseillère s'étonne que lors du dernier CA de l'Opéra, il a été annoncé qu'il y avait une réduction du subside de la province pour 2022. Un Conseiller ajoute que c'est la même chose pour l'OPRL. En janvier, l'Opéra a reçu un courrier afin d'annoncer le montant du subside à recevoir pour l'année 2022 et fin août, il a reçu un courrier annonçant que le subside serait moindre. La conseillère estime que ce n'est pas correct de changer en cours de route et que cela empêche les opérateurs d'établir un budget correct. Le service du budget répond que le subside annoncé pour 2022 a bien été octroyé entièrement. C'est en 2023 que le montant sera diminué.

Une autre Commissaire se demande où se trouve dans le projet de budget, le point concernant le 2e pilier des pensions. Il est répondu que comme les infos données par ETHIAS sont arrivées très tard et que le budget et les modifications budgétaires étaient bouclés, on a préféré faire un dépassement de crédit. On puisera dans les réserves. La cour des comptes fera la remarque mais c'est tout à fait explicable puisque c'est pour avoir un gain de plus ou moins 7 millions d'€. On fera une modification budgétaire rapidement en 2023 pour rectifier tant sur la modification budgétaire que sur le projet de budget. On inscrira les crédits en dépenses et en recettes. Il y aura un décaissement en moins donc, on rectifiera cela début 2023.

La Commission a voté avec 6 voix pour et 5 absentions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

La 2e commission s'est ensuite penchée sur le projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2023, il n'y a pas eu de questions. Le résultat des votes est je suppose le même ?

M. LE PRESIDENT. – Tout à fait.

Mme NANDRIN. – Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale pour votre rapport très complet.

En cinquième Commission, le document 006 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Assia MOUKKAS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Assia MOUKKAS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Lors de la réunion de la cinquième Commission le mercredi 19 octobre, une question était soulevée par une Commissaire concernant le document 22-23/006 du règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Elle a demandé est-ce que les établissements bancaires ou les distributeurs qui sont concernés par cette taxe. Mme LAPAILLE, Directrice coordinatrice du Département financier de la Province répond que c'est les établissements bancaires qui sont taxés et non les guichets automatiques. C'est interdit par l'autorité fédérale.

Le Député précise que le Service financier de la Province a fait une analyse et a présenté l'état général de la situation financière et des taxes.

Le point est voté 10 voix Pour et 2 abstentions

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Les autres documents 002, 003, 004, 005, 007, 008, 009, 010 et 012 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre cinquième Commission vous propose de les adopter par : 7 voix pour et 5 abstentions, pour les documents 002 à 004 et le document 012 ; 10 voix pour et 2 abstentions, pour les documents 005, 006, 008 et 009 ; 11 voix pour et 1 abstention, pour le document 007 et par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, pour le document 010.

J'ouvre la discussion générale, je vous rappelle que toutes les questions doivent être posées aujourd'hui.

Je prends note des intervenants. Qui souhaite intervenir ? M. DELREZ, M. PIRON, Mme CRAEN, Madame LACOMBLE, M. HOUSIAUX, Mme GAILLARD, M. MAGNERY, M. NYSSSEN, M. ERNST, Mme BASTIN.



## SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022

Je vous à présent donner la parole aux intervenants dans l'ordre précité. A vous Monsieur DELREZ, vous ouvrez le bal !

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues en vos titres et qualités.

Ceci concerne une demande d'amendement budgétaire dans un contexte de précarisation croissante des étudiants de l'Enseignement supérieur.

La précarité étudiante est un phénomène grandissant en Belgique et l'augmentation du prix des différentes charges pourrait l'accentuer. Un récent rapport des bureaux d'études BDO-Sonocom<sup>1</sup> indique que 36% des étudiants belges sont en situation de précarité.

Un nombre inquiétant qui risque d'encore augmenter au vu de la crise énergétique aiguë qui s'annonce pour cet hiver. Selon une récente enquête de la FEF, ils seraient 63% à avoir modifié leur comportement face à cette crise énergétique?

Dans ce contexte d'urgence sociale, le groupe PTB souhaiterait que les fonds destinés aux remboursements des étudiants soient augmentés: le service social de la Haute Ecole de la Province de Liège doit recevoir des fonds supplémentaires et agir de manière proactive pour se faire connaître et venir en aide à un maximum d'étudiants en difficulté.

Nous proposons donc de doubler le montant alloué à l'article budgétaire 741/642012/01 Remboursement aux étudiants de l'enseignement supérieur pour atteindre les 500.000€.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à Monsieur PIRON. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Grégory PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Proposition de la mise en place d'un budget participatif au niveau provincial.

En ces temps de crise et de défiance politique, rendre le pouvoir de décision au citoyen est essentiel. Si l'institution provinciale semble assurée de sa survie, avec le choix imposé de la gestion et du financement des zones de secours, elle ne reste pas moins une institution méconnue des Liégeois et à l'écart des débats politiques qui agitent le quotidien de nos concitoyens.

C'est la raison pour laquelle, le groupe PTB propose l'instauration d'un véritable budget participatif citoyen à l'échelle provinciale. Nous proposons d'inscrire un article budgétaire à cet effet et de le créditer de 1.500.000€, ce qui correspond approximativement à 5 % des dépenses d'investissement.

La Province de Namur a lancé l'année passée sa première expérience de budget participatif, expérience louable mais limitée en quantité, le montant alloué n'est que de 200.000€ et en qualité, participation réduite et thématique imposée. D'autres expériences existent dans

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

plusieurs départements français : Les Landes, La Seine—Saint—Denis, La Gironde, ..., de grandes villes allemandes : Cologne, Fribourg, Bonn ; espagnoles : Madrid, Barcelone ou suisses : Lausanne, Zürich. Depuis le lancement de cette expérience de démocratie participative à Porto Allegre en 1989, il y a eu quelque 3000 expériences à travers le monde.

Rappelons que le budget participatif est un processus de démocratie directe, volontaire et universel, au cours duquel la population peut discuter et décider du budget et des politiques publiques. Le citoyen va au-delà de sa participation au vote !

Il participe activement aux choix politiques de l'affectation des ressources publiques. Ces budgets, limités dans un premier temps pourront, à terme, concerner tous les champs de compétences de la Province. Cette démarche, née donc au Brésil dans les années 80, permet d'inventer une nouvelle culture politique et d'accentuer le sens de la citoyenneté active.

A titre d'exemple, la ville de Porto Alegre, 1,3 millions d'habitants, élabore son budget participatif de cette manière : le BP comporte 4 espaces différents : l'exécutif, le Collège qui initie le budget participatif; le législatif, l'ensemble des élus ; la société civile, c'est-à-dire l'ensemble des habitants pouvant participer de diverses façons, directement ou indirectement, comités, associations... ; la pyramide participative, organisée en secteur : territoires définis ou par thématique : syndicats, agriculteurs, ....

La pyramide participative est constituée de plusieurs échelons: de l'échelle micro-locale au conseil de participation où siègent citoyens et élus en passant par les forums sectoriels et thématiques.

L'expérience du BP, au Brésil, et ensuite partout dans le monde, témoigne d'un grand potentiel d'innovations et de corrections, le dispositif s'améliorant sans cesse et même des alternatives voient le jour, comme un budget participatif des jeunes. Aujourd'hui, avec les innovations technologiques et les plateformes numériques disponibles, il est encore plus aisé d'organiser de tels budgets participatifs, sans pour autant renoncer à des rencontres et forums, comme l'on dit aujourd'hui « en présentiel » avec les citoyens et le monde associatif.

Les budgets participatifs apportent un espoir de démocratie. En tout cas ils réorientent les politiques locales en faveur des plus démunis et des classes populaires et en faveur de la nécessaire transition écologique.

Nous espérons que le collège mettra à profit les 2 années restantes de cette législature pour tenter une première expérience de budget participatif.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Madame CRAEN à nous rejoindre, vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Catharina CRAEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

## SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022

En fait ce n'est pas un amendement, c'est plutôt une proposition, une question concernant les guichets-énergie pour guider les citoyens dans le dédale administratif des primes et des aides.

La Région Wallonne a revu récemment ses mécanismes de primes « énergie » et d'aides à la rénovation. Les « Guichets Énergie Wallonie » sont débordés et annoncent déjà sur leur site web ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes.

Certaines communes envisagent ou ont déjà instauré des primes à la rénovation ou à l'isolation. Enfin, certains CPAS annoncent l'extension du tarif social, même si pour l'instant le financement de la mesure est encore en débat.

Dans ce contexte, quel pourrait être l'apport des services sociaux de la Province, et en particulier du Carrefour Santé-Social ?

En particulier, la Province peut-elle envisager d'installer ses propres guichets-énergie pour venir en aide aux citoyens dans le dédale administratif des primes et des aides auxquelles il a droit ?

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Madame LACOMBLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Catherine LACOMBLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Cette intervention consiste en une proposition d'amendement budgétaire ayant pour objet d'aider les agents provinciaux à payer leurs factures d'énergie.

Les agents de la Province de Liège, comme l'ensemble des travailleurs, sont frappés par la crise énergétique. Les factures explosent et les acomptes mensuels sont doublés, triplés, voire quintuplés mettant de nombreux foyers dans de grandes difficultés.

La Province de Liège est un des plus grands employeurs publics sur le territoire provincial. A ce titre, elle a un rôle à jouer pour préserver le pouvoir d'achat de ses agents et empêcher qu'ils sombrent dans la pauvreté.

L'indexation salariale s'opère avec plusieurs mois de retard et surtout le calcul de l'indice « santé » est toujours faussé puisqu'il n'inclut pas les carburants.

A l'heure d'écrire ces lignes, les mesures fédérales se limitent à 196 € pour les mois d'hiver uniquement et les mesures wallonnes étaient inexistantes jusqu'au débat, toujours en cours, sur le tarif social élargi tel que le CPAS de Liège le propose.

Le PTB souhaite donc que les autorités provinciales participent, au moins en tant qu'employeur, à la réponse nécessaire aux difficultés financières rencontrées par ses agents.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Comment ? Nous vous proposons d'engager les services provinciaux à recourir à une centrale d'achat pour le personnel afin de réduire ses dépenses énergétiques : carburant, électricité, gaz ou mazout de chauffage.

Nous vous proposons également de doubler le montant alloué à l'article budgétaire 104/640100/01 : Subside a l'Asbl « Service social des agents provinciaux de Liège » afin de venir en aide le plus rapidement possible aux situations les plus difficiles et les plus urgentes rencontrées par les travailleurs de la Province.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Monsieur HOUSIAUX, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Alexis HOUSIAUX, Conseiller provincial (à la tribune)- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Député-Président, chers Collègues.

Vous savez que je suis particulièrement intéressé par la Culture donc ce sera une question sur cet objet-là.

Le budget 2023 prévoit un montant de 2.205.600 €, qui est quand même un montant important, pour la rénovation du hangar situé Quai Godefroid Kurth.

Est-ce que vous pourriez nous fournir des précisions sur le montage financier de cette somme, sur les subventions que l'on pourrait obtenir dans le cadre de ce projet ?

Ce qui me tracasse bien sûr, c'est l'affectation future puisque dans ce lieu se trouvait avant le CREALAB qui y a été pendant plusieurs années, est-ce que vous pourriez nous confirmer que ce site maintiendra une affectation culturelle dans l'avenir ?

Merci d'avance.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Madame GAILLARD, vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues.

Je vais commencer par une question : lors du budget 2020, il avait été noté que des fontaines à eau allaient être installées dans toutes les implantations provinciales. Où en est ce projet ? Quand peut-on espérer voir les premières installées ?

La même demande avait été introduite à Huy après nos échanges, deux fontaines viennent d'être mises en route sur le domaine public pour le plus grand bonheur de toutes et de tous. Comme quoi, c'est possible...

Proposition de modification : ayant reçu l'information que les gourdes demandées depuis

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

longtemps sont dans les murs provinciaux, il y a un exemplaire sur mon pupitre, une partie de ces gourdes ont d'ailleurs commencé à être distribuées lors de la fête du personnel au Château de Jehay.

Je demande donc une modification budgétaire d'un euro en frais de fonctionnement et en frais de personnel afin d'être sûre qu'elles soient bien distribuées dans les prochaines semaines ou mois.

Deuxième modification proposée : le calendrier du rythme scolaire vient de changer, il demandera aux enfants d'aller à l'école début juillet et fin août. La période où ils pourront faire face aux températures élevées s'agrandit donc.

Vivre sans jardin augmente le sentiment de subir la chaleur sans pouvoir y échapper. Que dire de cours de récré de nos écoles. Lors de l'ouverture du Théâtre Jeune public à l'IPES de Huy, j'ai pu le vérifier. C'était une véritable fournaise dans la cour sans aucune possibilité d'y échapper.

Les périodes de chaleur intense impliquent d'adapter le bâti et son environnement avec des plantations d'arbres pour l'ombre, avec de la végétalisation qui diminue la sensation de chaleur, avec l'installation de fontaines à eau, des sols clairs, des sols perméables à la pluie.

Un projet pilote est en cours depuis 2019 à l'IPES Hesbaye à Waremme. A quand une extension de ce projet à toutes les implantations provinciales ?

Je propose donc une modification budgétaire d'un euro pour un audit des cours des écoles provinciales et ce qui peut être changé et/ou améliorer.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Monsieur MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, Mesdames et Messieurs les membres du Collège.

J'ai deux propositions d'amendements budgétaires et, chose n'est pas commune, des économies parce que je vois qu'il n'y a pas mal de dépenses qui sont prévues sur ma gauche et donc, je me dis, il va bien falloir un moment aller chercher des sous quelque part, sauf si on voulait rompre l'équilibre ou continuer à creuser dans les réserves.

Dans ma première modification budgétaire, concerne l'acquisition d'œuvres d'art pour la collection provinciale.

En effet, dans son budget 2023, la Province prévoit 50.000 € pour l'acquisition d'œuvres d'art. Article budgétaire à l'extraordinaire est l'article n°762/99762/242000.

Alors que le Collège défend lui-même un recentrage des politiques provinciales sur ses

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

missions essentielles, ce poste budgétaire ne nous semble pas revêtir ce caractère essentiel pur l'activité provinciale.

Rappelons tout d'abord que la politique culturelle est principalement une compétence de la Communauté française. Ensuite, la Province disposera encore, malgré cette éventuelle suppression, d'un large budget consacré à l'acquisition d'œuvres d'art notamment via l'Artothèque et le Musée de la vie Wallonne pour un montant déjà négligeable de 15.000 €.

Enfin, l'accent, si on n'acquière pas de nouvelles œuvres d'art, pourra aussi être ainsi mis sur la valorisation de l'importante collection provinciale déjà existante.

Voilà pourquoi, je vous propose la mise à 0 € de l'article budgétaire susmentionné consacré à l'acquisition d'œuvres d'art. Pour la possibilité d'économiser 50.000 €, ça peut paraître anecdotique au niveau d'un budget provincial mais c'est intéressant aussi de voir comment on peut recentrer l'activité de la Province.

Et alors, ma deuxième modification budgétaire concerne quant à elle les recettes, et notamment la recette qui concerne la taxe sur les agences bancaires.

Cette taxe s'élève en prévision budgétaire à 165.000 € et c'est l'article budgétaire 040/701090/01 au service ordinaire évidemment.

En 2000, j'évoquais déjà ici même l'éventualité de la modification de cette taxe qui s'élève actuellement à 372 € par agence bancaire. Je ne sais pas si vous imaginez, 372 € par an par agence bancaire, vous en conviendrez avec moi j'espère que c'est une somme plutôt anecdotique.

Par contre, il y a moyen d'augmenter cette taxe. Et en effet, face à la disparition progressive des distributeurs de cash dont les citoyens se plaignent, nous proposons de moduler cette taxe afin d'exonérer totalement ou partiellement les banques qui rendent un réel service à la population en offrant un distributeur de cash dans des endroits qui en sont dépourvus. Et on pourrait d'ailleurs récompenser, inciter les banques à offrir d'autres types de services à la population que la Province a envie de promouvoir, je pense par exemple à l'ouverture d'un guichet physique, ce qui n'est plus le cas de toutes les banques.

Diminuer et exonérer partiellement la taxe pour certaines agences et en contrepartie, l'augmenter pour les autres agences n'offrant pas les services susmentionnés à la population. Une taxe aux alentours de 500 € ne serait pas, nous semble-t-il, trop. Et donc, des recettes pourraient s'élever non pas à 165.000 € mais aller jusqu'à 200.000 € tout en ayant cette exonération de taxe pour les agences qui offrent des services.

Voilà pourquoi, je vous propose de modifier à 200.000 € au lieu de 165.000 € l'article budgétaire consacré aux recettes de la taxe sur les agences bancaires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur NYSSSEN, vous avez

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Didier NYSSSEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Ma question s'adresse à Madame BRODURE. Madame la Députée, en septembre 2021, un appel à projets concernant la stratégie numérique pour l'enseignement supérieur était lancé dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience. Certaines de nos écoles concernées y ont répondu favorablement puisqu'il y a des montants inscrits au budget.

J'aurais voulu savoir, Madame la Députée, en quoi consistent ces projets, en tous cas ceux qui ont été retenus et quels sont les financements qui ont été obtenus ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'appelle maintenant Monsieur ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je souhaite revenir sur la période difficile que nous venons de passer en 2021 et 2022 concernant le télétravail qui a été décidé dans l'urgence de la crise du COVID 19. Il a fait place après plusieurs interpellations de notre groupe, au télétravail structurel test à partir du 2 mai 2022, ceci pour une période de 6 mois. Le télétravail "pour raison de santé" était porté à 3 jours par semaine pour un agent à temps plein.

Nous voici 6 mois plus tard et le comité de pilotage devait se réunir pour procéder à l'évaluation du télétravail structurel à l'issue de cette période. Cette analyse étant nécessaire afin d'estimer la pertinence quant au fait de poursuivre, d'élargir voire de déployer ce mode de travail auprès de l'ensemble des services et établissements provinciaux.

Pouvez-vous nous fournir les conclusions du comité de pilotage et l'impact budgétaire pour notre Province ?

Deuxième intervention concernant le suivi au niveau du sport : en octobre 2020, je posais la question de l'évolution de la gestion du Centre Régional d'Entraînement de Football situé à Blegny, ainsi que de la gestion du centre d'hébergement situé juste à côté. 2 ans plus tard, pouvez-vous me dire si le dossier a évolué et dans quel sens ?

La troisième intervention concerne le bateau « Pays de Liège ». En pleine saison touristique, le bateau "Pays de Liège" propriété de Blegny Mine est ravagé par un incendie. La cause est manifestement accidentelle et malgré une intervention rapide, l'intérieur du bateau est fortement dégradé, à l'exception de la cabine de pilotage.

Ce fleuron de notre Province et de l'investissement provincial dans le tourisme fluvial est depuis lors à l'arrêt.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Pendant des années, le Collège Provincial était heureux de montrer son investissement en aidant régulièrement Blegny Mine à maintenir ce tourisme apprécié de tous.

Depuis quelques semaines, le bruit de l'arrêt définitif et de la revente de la carcasse du bateau du "Pays de Liège" propriété de l'asbl Para-Provincial Blegny Mine se répand. Le personnel est inquiet et je ne vois pas de ligne budgétaire prévue pour votre budget 2023.

Pouvez-vous nous informer du suivi de ce dossier et de l'avenir du bateau " Pays de Liège" ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Enfin, j'appelle Madame BASTIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Astrid BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, très chers Collègues.

Suite à un mail reçu il y a quelques mois d'un membre du personnel fraîchement pensionné travaillant en tant que coordinatrice du projet CASS, nous nous posons les questions suivantes: avez-vous donné un suivi à ce courriel ? La réorganisation du CASS a-t-il un impact budgétaire ? Cette même réorganisation a-t-elle un impact sur la motivation du personnel et le surtout, le futur fonctionnement du CASS ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

**VII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 22-23/013 : Subsidés supracommunaux – Octroi d'une promesse ferme pour des dossiers ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 22-23/013).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.



## SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

**Document 22-23/014 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 7 asbl dans le cadre de leur programmation du premier semestre 2022.**

**Document 22-23/015 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain » pour la Fête de la Lumière, à Flémalle le 10 décembre 2022.**

**Document 22-23/016 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Stavelot-Trois-Pont », dans le cadre de projets supracommunaux, durant l'année 2022.**

**Document 22-23/017 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « In Cité Mondy » – Projets de la SPACE Collection durant l'année 2022.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16, 17, 18 et 19 de l'ordre du jour (documents 22-23/014 à 22-23/017) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 5 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 22-23/018 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des Bourgmestres des communes germanophones » (Konferenz der Bürgermeister der deutschsprachigen Gemeinden Belgiens) – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/019 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège – Liège Métropole » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/020 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Europe Métropole » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/021 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Théâtre de Liège » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/022 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « MNEMA » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 22-23/018 à 22-23/022) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 5 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 22-23/023 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « R.C.S. Sart-Tilman » – Fonctionnement 2022.**

**Document 22-23/024 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Liège Académie Basket » – Fonctionnement de la formation des jeunes joueurs et joueuses durant la saison sportive 2022-2023.**

**Document 22-23/025 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Basket Club de Fléron » – Fonctionnement pour la politique sportive du club en faveur de la promotion du basket-ball durant la saison 2022-2023.**

**Document 22-23/026 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Liège Panthers » – Fonctionnement de la post-formation des jeunes joueuses de basket-ball saison 2022-2023.**

**Document 22-23/027 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Ligue Francophone de handball » – Fonctionnement pour la formation des jeunes joueurs et des arbitres de handball en province de Liège durant la saison 2022-2023.**

**Document 22-23/028 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Sport et Santé », dans le cadre de l'organisation du 15 KM Liège Métropole le 1er mai 2022 et du Semi-marathon de la Province de Liège le 16 octobre 2022.**

**Document 22-23/029 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Volley-ball Club Waremme », dans le cadre de la politique de formation en faveur des jeunes et le fonctionnement de l'asbl lors de la saison sportive 2022-2023.**

**Document 22-23/030 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Basse-Meuse Football Academy » – Fonctionnement pour la formation des jeunes joueurs durant la saison 2022-2023.**

**Document 22-23/031 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « RFCS Jeunesse » – Fonctionnement pour la formation des jeunes joueurs de football durant la saison 2022-2023.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 de l'ordre du jour (documents 22-23/023 à 22-23/031) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Le document 028 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce point a été examiné lors de la Commission deux du vendredi 21 octobre et une seule question a été posée : pourquoi cette demande passe-t-elle seulement maintenant ?

Il lui est répondu que l'ASBL a traîné un peu pour rentrer tous les documents nécessaires.

Le vote : 8 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les huit autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces neuf documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les neuf résolutions.

**Document 22-23/033 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation privée « Fondation CHR Citadelle », dans le cadre du projet « Chiens visiteurs », à Liège durant l'année 2022.**

**Document 22-23/034 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'Administration communale d'Aywaille dans le cadre de l'organisation des « Aqualiennes » les 23 et 24 septembre 2022.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 34 et 35 de l'ordre du jour (documents 22-23/033, 22-23/034) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions pour le document 033, et par 6 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions pour le document 034.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je vais intervenir sur le point 034. Donc, il nous est demandé d'octroyer un subside à l'administration communale d'Aywaille pour la location d'un chapiteau pour l'organisation des aqualiennes. Subside pris sur le budget santé.

Ne connaissant pas cette organisation, j'ai été googlé et je suis arrivée sur le site fêtes et folklore de la commune où il est noté : les aqualiennes à Aywaille, ex fête aux cerises, sont de retour en 2022 et ce, plus chaud que jamais.

Au programme : soirées, barbecue, scoutisme, brocante, rencontres, les meilleurs éléments pour une ambiance de folie.

Ici, ce subside est bien octroyé à la commune d'Aywaille et non à l'ASBL « Santé » présente lors de ce week-end. Ce sera donc non pour le groupe ECOLO.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Je vous propose de voter d'abord sur le document 033 « Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation privée « Fondation CHR Citadelle ».

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Le vote sur le document 034 « Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'Administration communale d'Aywaille ».

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/032 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « C.A.D.R.E », dans le cadre du projet « Bougies et fleurs séchées » et de l'achat de matériel durant l'année 2022.**

**Document 22-23/035 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Maison Arc-en-Ciel de Verviers – Ensemble Autrement », dans le cadre de la création d'un espace inter-associatif « Point de confort » à destination des personnes LGBTQIA+ et de leurs proches.**

**Document 22-23/036 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales - Demande de soutien de l'asbl « La Besace Sport Tourisme Loisirs » – Prise en charge de l'animation dans les écoles, de la matinée de formation et de l'impression de dossiers pédagogiques dans le cadre du projet « Handistand » durant l'année 2022.**

**Document 22-23/037 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales - Demande de soutien de l'asbl « Service d'aide aux migrants » – Fonctionnement 2022.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 36, 37, 38 et 39 de l'ordre du jour (documents 22-3/032 et 22-23/035 à 22-23/037) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 22-23/038 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Service d'aide aux migrants » – Fonctionnement 2022.**

**Document 22-23/039 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Service social des Agents provinciaux » (SSAPL) – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 40 et 41 de l'ordre du jour (documents 22-23/038, 22-23/039) ont été regoupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 22-23/040 : Désignation de Comptables des matières effective et suppléante pour l'IPEPS de Huy-Waremme.**

**Document 22-23/041 : Désignation d'une Comptable des matières effective pour l'IPEPS de Seraing – Orientation technique.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 42 et 43 de l'ordre du jour (documents 22-23/040 à 22-

**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

23/041) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 22-23/042 : Mise en non-valeurs de créances dues aux comptes de divers établissements provinciaux, du Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux.**

**Document 22-23/043 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque des Chiroux.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 44 et 45 de l'ordre du jour (documents 22-23/042 à 22-23/043) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?



**SEANCE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2022**

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 22-23/044 : Rapport d'activités 2021 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour (document 22-23/044).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre cinquième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance des Rapports d'activités 2021 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale.

**Document 22-23/045 : Adhésion à la centrale d'achat de la Société Wallonne du Logement (SWL) et manifestation d'intérêt de la Province de Liège pour le marché relatif à l'acquisition d'habitats modulaires légers pour une période de 4 ans.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour (document 22-23/045).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/046 : Projet de fusion par absorption de la SCRL «Foyer Malmédien» par la SC « Nos Cités » – Convocation à deux Assemblées générales extraordinaires du 9 novembre 2022.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour (documents 22-23/046).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale, nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022.**

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**IX.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Nous nous retrouvons dès demain, le mardi 8 novembre 2022 à 16H30 pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

Je vous remercie, bonne fin de journée.

La réunion publique est levée à 17H30